



syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
membre du SER (syndicat des enseignants romands), de l'Intersyndicale
des Enseignants BEJUNE & de la FPS (formation professionnelle suisse)

Pierre Graber, président

Ch. des Pommiers 35d - 2022 Bevaix

Bevaix, le 2 décembre 2016

Madame et Messieurs
Les Conseillers d'État
Le Château
Rue de la Collégiale 12
2000 Neuchâtel

Concerne : Décision des membres du SAEN consultés sur vos propositions du 30 novembre 2016

Madame et Messieurs les Conseillers d'État,

En réponse à votre courrier du 30 novembre, nous avons consulté nos membres et analysé leurs réponses lors d'une séance extraordinaire du comité cantonal hier soir, jeudi 1^{er} décembre.

Avant de vous communiquer la position de notre syndicat, nous tenons à rappeler notre ferme opposition à la nouvelle grille salariale, qui dévalorise la profession et est de nature à inciter les jeunes enseignants dont nous aurons besoin ces toutes prochaines années à se tourner vers des cantons voisins.

À l'occasion de la consultation de nos membres, une minorité particulièrement déterminée — et aussi visée par les effets de la mise en place de la grille — a exprimé son indignation que les syndicats puissent envisager de se satisfaire de vos propositions.

Toutefois, une forte majorité s'est prononcée pour une acceptation de la convention proposée.

Le SAEN accepte donc l'ensemble des propositions du Conseil d'État.

Il relève les engagements de votre Autorité quant à l'évaluation des fonctions et à la réduction des tâches administratives.

Le SAEN s'engage à intervenir auprès de ses membres pour les appeler à suspendre leur mouvement de contestation actuel.

Concernant la mise en place des décharges pour raison d'âge, le SAEN engage le Conseil d'État à respecter les droits acquis des enseignants qui sont déjà au bénéfice d'une décharge et demande l'instauration d'une période transitoire pour les personnes qui auraient eu droit à la décharge des 60 ans et qui devraient attendre 62 ans afin qu'elles ne soient pas pénalisées.

À propos de la double inégalité touchant les maîtres d'éducation physique (niveau master), charge horaire et classification, nous demandons d'accorder la priorité à cette dernière en les plaçant dans la nouvelle classe K; l'adaptation de la charge hebdomadaire pouvant intervenir après l'évaluation des fonctions.

Nous avons aussi pris note de votre intention de défendre l'abandon de la cotisation à la caisse de remplacement et la non-répercussion de l'IPC négatif devant le Grand Conseil; nous espérons pouvoir compter sur toute votre force de persuasion.

En nous réjouissant de l'issue de ce conflit, nous espérons qu'un dialogue constructif imprègnera désormais l'esprit des prochaines négociations.

En espérant que vous considérerez avec attention ce qui précède, nous vous adressons, Madame et Messieurs les Conseillers d'État nos meilleures salutations.